

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE VAL-ALAIN**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Val-Alain, tenue à l'heure et au lieu des séances, ce **3 juin 2024**, à 19h30.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Pauline Dubois
Siège #2 - Camil Samson
Siège #3 - Julie Duhaime
Siège #4 - Marie-Eve Marcotte-Bussières
Siège #5 - Isabelle Laroche

Est/sont absents à cette séance :

Siège #6 - Matthieu Giroux

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Daniel Turcotte.
Madame Émilie Marcoux-Mathieu, directrice générale et greffière-trésorière assiste également à cette séance.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

16 personnes sont présentes.

2024-06-177

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 6 mai 2024
 - 3.2 - Séance extraordinaire du 27 mai 2024
- 4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES
 - 4.1 - Comptes du mois de mai 2024 à payer
 - 4.2 - Dépôt du rapport du maire 2023
 - 4.3 - Renouvellement des droits de passage du Club Sport "4" de l'Érable inc.
 - 4.4 - Autorisation offre de service technique pour la diffusion des conseils municipaux sur le site Internet
 - 4.5 - Autorisation achat détecteur de gaz espace clos
 - 4.6 - Appel de candidature accompagnateur terrain de jeux
 - 4.7 - Autorisation achat tableau électronique extérieur
 - 4.8 - Financement d'une somme du surplus accumulé non affecté pour la construction de l'Espace citoyen
- 5 - RAPPORT DES COMITÉS
 - 5.1 - Rapport mensuel des comités sur les activités du mois courant
- 6 - TRAVAUX PUBLICS
 - 6.1 - Autorisation passage transport hors norme
 - 6.2 - Autorisation travaux correction accumulation d'eau sur des terrains
 - 6.3 - Adoption règlement d'emprunt Régie intermunicipale de déneigement Val-Alain/Notre-Dame-de-Lourdes
- 7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1 - Adoption du rapport d'activité annuel 2023 du Service de sécurité incendie
- 8 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

- 8.1 - Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme du 14 mai 2024
- 8.2 - Demande de modification au règlement de zonage 204-2021
- 8.3 - Mandat MRC Lotbinière pour rédaction d'un règlement
- 8.4 - Autorisation de signature de constats d'infraction
- 9 - LÉGISLATION
 - 9.1 - Avis de motion / Règlement #250-2024 modifiant le règlement 268-2017 régissant la période de question et ajoutant la procédure d'assemblée
 - 9.2 - Adoption du projet du règlement numéro 250-2024 modifiant le règlement 268-2017 régissant la période de question et ajoutant la procédure d'assemblée
 - 9.3 - Adoption du règlement numéro 249-2024 concernant la modification d'un point du règlement de zonage numéro 204-2021
- 10 - CORRESPONDANCES
- 11 - AFFAIRES NOUVELLES
 - 11.1 - Autorisation changement éclairage bâtiments municipaux
 - 11.2 - Avis de motion / Règlement #251-2024 modification plan urbanisme 203-2021 en lien avec le programme de revitalisation
 - 11.3 - Adoption du projet du règlement numéro 251-2024 modifiant le plan d'urbanisme 203-2021 en lien avec le programme de revitalisation
- 12 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Pauline Dubois, conseillère, d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

VOTE: Adopté à l'unanimité des membres présents.

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2024-06-178 3.1 - Séance ordinaire du 6 mai 2024

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 mai dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

Il est proposé par Camil Samson, conseiller, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-06-179 3.2 - Séance extraordinaire du 27 mai 2024

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 27 mai dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

Il est proposé par Isabelle Laroche, conseillère, d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 mai 2024, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

2024-06-180 4.1 - Comptes du mois de mai 2024 à payer

Il est proposé par Julie Duhaime, conseillère, que les dépenses du mois de mai 2024, au montant total de 196 574 et payées, telles qu'elles apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil:

Comptes à payer Mai 2024

	Fournisseurs	Description
Comptes déjà payés et incompressibles		
Prélèvements		
585	Hydro Québec	Électricité salle municipale
586	Purolator	Frais de poste
587	Telus	Téléphone égouts
588	Vidéotron	Téléphone et internet garage/caserne, loisirs, salle municipale, station pompage
589	Visa	Pièce pour l'inter, frais de poste, pneus camion et van, livres, cadeau pour la fête de la pêche, étiquettes pour pompiers ...
590	Hydro Québec	Éclairage des rues
591	Purolator	Frais de transport
592	Telus	Téléphone égouts
593	Vidéotron	Téléphone et internet bureau municipale
Chèques		
		Quote-part enfouissement : 4485.02\$
		Quote-part d'Évaluation : 2199.45\$
		Quote-part bacs bruns : 1187.40\$
5107	MRC de Lotbinière	Quote-part boues et fosse septique : 9365.63\$
		Quote-part sécurité incendie : 1626.04\$
		Quote-part environnement: 412\$
		Quote-part culture et patrimoine: 2024\$
		Quote-part informatique: 3388\$
		Quote-part transport collectif: 2809\$
5116	Régie intermunicipale de collecte de Lotbinière centre	Quote-part service de composte de Juin
5122	Service de vidanges en commun	Quote-part vidanges
5123	Service de récupération en commun	Quote-part récupération
Comptes à payer - mai 2024		
Chèques		
5078	Municipalité de Saint-Agapit	Quotes-parts école de pompiers 2024
5079	Atelier genytech	Extension pompiers
5080	BC2	Honoraire urbanisme
5081	Béton Laurier	Boulons et écrous
5082	France Bisson	Réunions CCU
5083	Buroprocitation	Calendrier
5084	Centre de rénovation BMR-Vivaco	Pièces pour le garage , loisirs et bureau
5085	CER Turmel	Rallonge de fourche et pièces pour le frigo communautai
5086	Chambre de commerce de Lotbinière	Adhésion annuelle 2024-2025
5087	Claude Bergeron	Repas et breuvages suite à une intervention
5088	Marie-Lyne Croteau	Réunions CCU
5089	Dépanneur P. Bédard	Essence
5090	Distribution securMed	Trousse de 1er soins pour le garage
5091	Distribution manseau	Eau pour le garage
5092	Ressources naturelles	Avis de mutations et envoi de données
5093	Garage Laquerre	Ouvrage sur pneus pour le Silverado
5094	Groupe Access	Licence office 365
5095	Homewood santé	Programme d'aide aux employés juin à août 2024
5096	Isabelle Laroche	Achats matériels pour les loisirs, patinoire et terrain de je
5097	Kubota	Pièces pour le kubota
5098	Lemieux marcoux	Service d'arpentage (permis de lotissement, remplacement de lots ...)

5099	Les entreprises Trema	Balayage des rues 2024
5100	Les p'tits moteurs	Entretien du columbia
5101	Marie-Ève Marcotte-Bussières	Jeux pour la ludothèque
5102	Michaël Lainesse	Passeports pour les pompiers
5103	Service de la sécurité publique	Sureté du québec
5104	Revenu Québec	Panneau d'investissement
5105	Morency, société d'avocats	Service juridique centre multifonctionnel et formation
5107	MRC de Lotbinière	Service informatique et barils récupérateur d'eau
5108	Municipalité de Saint-Janvier-De-Joly	Entraide incendie du 17 mai 2024
5109	Normand Champagne	Honoraire eaux
5110	PG solution	Réinstallation de AC finances
5111	Pièces d'auto carquest	Outils garage
5112	Placide martineau	Paillis de cèdre, baches, piège pour le frigo ...
5113	Produc sol	Nettoyage de fossé rang 4 et pierres pour le lac Lapierre
5114	Pro équipements sport	Filtre pour le columbia
5115	Recyc-lav	Collecte des gros rebuts Avril 2024
5117	Renaud-Bray	Livres pour la ludothèque
5118	Réseau d'information Municipale	Abonnement annuel sur le réseau d'informations municip
5119	Roger grenier	Pièces, vis et chaux
5120	Roulement techno	Poulie et courroie station épuration
5121	Serres Lambert	Boîtes à fleurs et jardinières
5124	Solange Croteau	Entretien ménager loisirs et salle municipal
5125	Soudure mécanique Paco	Entretien inter 2020
5126	Supérieur propane	Location réservoir loisirs
5127	Toshiba	Frais de copies
5128	Transport smg lyster	Patrouille saison 2023-2024
5129	Turcotte mini-moteurs	Accessoire de scie
5130	Veolia	Capteur pour station d'épuration
5131	VFD	Actionneur serrure van et masque à souder
5132	WSP	Réfection 2 ponceaux

Total des dépenses incompressibles et déjà payées:
Total des dépenses du mois courant:
Total des salaires du mois de mai 2024:
Total cotisations de l'employeur et DAS mai 2024:
Grand total des dépenses du mois de mai 2024:

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, certifie par le présent certificat que des crédits budgétaires sont disponibles pour des dépenses totales. Les codes négatifs seront pris dans le surplus de la municipalité.

Émilie Marcoux-Mathieu
Directrice générale et greffière-trésorière

2024-06-181 4.2 - Dépôt du rapport du maire 2023

Le maire fait la lecture du rapport du maire.

Il est proposé par Camil Samson, conseiller, d'accuser réception du rapport du maire sur l'année financière 2023 et de demander qu'une copie soit publiée dans le bulletin municipal.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-06-182 4.3 - Renouvellement des droits de passage du Club Sport "4" de l'Érable inc.

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de renouvellement de demande de partage de voies publiques de l'Érable inc.;

ATTENDU QUE la demande concerne les endroits suivants:

ENDROITS	LOCALISATION	DISTANCE	CONDITIONS
Route Seigneurial Rang 5 Ouest	de l'entrée du Camping Lac Georges à la limite de la municipalité de Villeroy de notre accès au viaduc 261 jusqu'à la rue Henri	200 mètres	Sentier 3 saisons : Printemps, Été et Automne
Rue Henri	sur toute sa longueur	700 mètres	Sentier 4 saisons
Rue Turcotte	sur toute sa longueur	500 mètres	Sentier 4 saisons
Rang 5	du Chemin Vigneault jusqu'au Domaine Le Vagabond	6,1 km	Sentier Hivernal utilisé seulement lors des dégels
Rue Carignan	sur toute sa longueur	80 mètres	Nouvelle demande pour Sentier 4 saisons
1er Rang	De la limite de Lourdes à la Route de Val-Alain	7.4 km	Sentier 4 saisons
Route de Val-Alain	Du 1er Rang aux limites de Lyster	2 km	Sentier 4 saisons
1er Rang	De la Route de Val-Alain à la Route Trépanier	1.9 km	Sentier 4 saisons
Route Trépanier	Du 1er Rang au 3 et 4e Rang Ouest (limites de Joly)	2.8 km	Sentier 4 saisons
5e Rang	De la rue Henri au 5e Rang Ouest	3.8 km	Nouveau sentier 4 saisons
5e Rang Ouest	Du 5e Rang à la limite de Joly	350 mètres	Nouveau sentier 4 saisons

Pour ces motifs, il est proposé par Marie-Ève Marcotte-Bussières, conseillère, d'autoriser le renouvellement des droits du Club Sport "4" de l'Érable inc pour l'année 2024-2025. La Municipalité de Val-Alain autorise également le droit de passage sur le 5e Rang Ouest et du 5e Rang jusqu'à la limite de St-Janvier-de-Joly à condition que l'organisation du Club Sport "4" communique avec les propriétaires et qu'ils contribuent à fournir des ressources pour l'installation des panneaux de

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-06-183 4.4 - Autorisation offre de service technique pour la diffusion des conseils municipaux sur le site Internet

ATTENDU QUE la Municipalité a l'intention de diffuser les séances du conseil via sa page Facebook et son site Internet;

ATTENDU QUE la transmission de la vidéo sur le site Internet demande des connaissances approfondies.

Pour ces motifs,

il est proposé par Julie Duhaime, conseillère, d'autoriser l'offre de service de monsieur David Payeur, à titre de technicien de production vidéo, qui propose une banque de temps de 30 heures pour la prochaine année à un taux horaire de 30\$ de l'heure.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-06-184 4.5 - Autorisation achat détecteur de gaz espace clos

ATTENDU QUE le présent détecteur de gaz pour espace clos pour les égouts est défectueux;

ATTENDU QUE cet équipement est essentiel pour la sécurité des personnes qui effectuent les tests d'eau en espace clos.

Pour ces motifs,

il est proposé par Camil Samson, conseiller, d'autoriser l'achat d'un détecteur de gaz pour espace clos auprès de l'entreprise Stelem au montant de 1430\$, taxes en sus.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-06-185 4.6 - Appel de candidature accompagnateur terrain de jeux

ATTENDU QUE parmi les jeunes inscrits au terrain de jeux, un enfant représente des besoins particuliers;

ATTENDU QUE cet enfant demande une supervision accrue et doit faire partie d'un groupe restreint;

ATTENDU QUE les besoins nécessitent l'expertise d'une personne travaillant dans le domaine

de l'éducation spécialisée.

Pour ces motifs,

il est proposé par Marie-Ève Marcotte-Bussièrès, conseillère, d'autoriser la publication d'une offre d'emploi au poste d'accompagnateur au terrain de jeux. Dans l'éventualité que le poste ne sera pas comblé, la Municipalité se réserve le droit de ne pas accepter l'inscription de l'enfant ayant des besoins particuliers après avoir démontré tous les efforts mis en place pour favoriser l'inclusion.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-06-186

4.7 - Autorisation achat tableau électronique extérieur

ATTENDU QUE l'actuel tableau électronique extérieur situé sur le terrain de balle est défectueux;

ATTENDU QU'il s'agit d'un équipement nécessaire lors des événements sportifs;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des soumissions provenant de différents fournisseurs.

Pour ces motifs,

il est proposé par Pauline Dubois, conseillère :

- d'autoriser l'achat d'un tableau électronique extérieur provenant de l'entreprise Distribution sports loisirs au montant de 6 704\$, taxes en sus;
- de vérifier la qualité du filage en place et de le modifier au besoin.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Documents relatifs au point

[Soumission tableau indicateur](#)

2024-06-187

4.8 - Financement d'une somme du surplus accumulé non affecté pour la construction de l'Espace citoyen

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain possède un surplus accumulé non affecté pouvant servir à financer d'importants projets;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain désire financer une partie de la construction de l'Espace citoyen à même le surplus accumulé non affecté.

Pour ces motifs,

il est proposé par Isabelle Laroche, conseillère, d'utiliser le surplus accumulé non affecté au montant d'un million de dollars pour financer une partie de la construction de l'Espace citoyen.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

5 - RAPPORT DES COMITÉS

5.1 - Rapport mensuel des comités sur les activités du mois courant

Isabelle Laroche : Fête de la pêche et de la balle le 8 juin 2024. L'événement se tient sur une journée avec un tournoi de balle, du hockey libre, des jeux gonflables, une soirée dansante country, une envolée de lanterne chinoise et plusieurs petits feux (si la température le permet).

Daniel Turcotte : Dans le cadre de la Fête de la pêche, il y aura bonification du nombre de truites. Le Cercle des fermières et l'OBV seront entre autres présents lors de l'événement.

Émilie Marcoux-Mathieu : Explication du projet pilote avec le CISSS concernant l'inclusion des enfants ayant des problèmes particuliers au terrain de jeux. Si le projet connaît un succès, il risque d'être présenté à d'autres municipalités.

6 - TRAVAUX PUBLICS

2024-06-188

6.1 - Autorisation passage transport hors norme

ATTENDU QU'un transformateur circulera sur une plateforme cet été sur les rues de la Municipalité de Val-Alain;

ATTENDU QUE ce transport sera effectué à quatre reprises soient en juillet, en octobre, au début décembre et au printemps 2025;

ATTENDU QUE des travaux ont lieu sur des terrains appartenant à la Municipalité pour faciliter le débarquement du transformateur du train au camion muni de la plateforme.

Pour ces motifs,

il est proposé par Camil Samson, conseiller, d'accepter que les entreprises responsables exécutent les travaux nécessaires à la réussite de ce transport hors norme et qu'elles remettent en état tout élément brisé ou modifié par leur passage.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-06-189

6.2 - Autorisation travaux correction accumulation d'eau sur des terrains

ATTENDU QU'une anomalie s'est produite entre trois terrains contigus et parmi ces terrains certains accumulent présentement un volume d'eau important;

ATTENDU QUE la situation peut facilement se résorber en mettant en place de la terre tamisée pour corriger la partie basse sur les terrains et permettre à l'eau de s'écouler vers la grille située près de la rue principal en plus d'installer un capteur d'eau en gravier dans la ligne mitoyenne qui récupérera l'eau et se jettera dans le drain désigné à cet effet;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a obtenu une soumission pour réaliser les travaux.

Pour ces motifs,

il est proposé par Julie Duhaime, conseillère, d'autoriser la soumission de Produc-sol qui effectuera les travaux au montant de 700\$, taxes en sus.

VOTE: Par l'ensemble des conseillers, à l'exception de Marie-Ève Marcotte-Bussières qui s'est retirée lors de cette résolution.

2024-06-190

6.3 - Adoption règlement d'emprunt Régie intermunicipale de déneigement Val-Alain/Notre-Dame-de-Lourdes

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de déneigement Val-Alain/Notre-Dame-de-Lourdes effectuera une demande d'emprunt afin de procéder à l'achat de véhicules lourds et de leurs accessoires.

Pour ce motif,

il est proposé par Camil Samson, conseiller, d'approuver le règlement d'emprunt 2024-2005 de la Régie intermunicipale de déneigement de Val-Alain et Notre-Dame-de-Lourde concernant l'achat de véhicules lourds et de leurs accessoires, que ce règlement décrète une dépense de 872 610\$ et un emprunt de 622 610\$.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

2024-06-191

7.1 - Adoption du rapport d'activité annuel 2023 du Service de sécurité incendie

ATTENDU la réception du rapport annuel 2023 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Lotbinière reçu le 27 mai 2024;

ATTENDU QUE le rapport a été présenté au conseil municipal pour en prendre connaissance et donner son approbation.

Pour ces motifs,

il est proposé par Isabelle Laroche, conseillère, d'adopter ledit rapport d'activité annuel 2023.

VOTE : Adopté à l'unanimité par des conseillers présents.

Documents relatifs au point

[Rapport annuel 2023 - Val-Alain](#)

8 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2024-06-192

8.1 - Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme du 14 mai 2024

Il est proposé par Pauline Dubois, conseillère,

QUE le conseil municipal accuse réception du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme du 14 mai 2024.

Voir le Livre des délibérations du comité consultatif d'urbanisme.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Documents relatifs au point

[PV CCU 14 mai 2024](#)

2024-06-193

8.2 - Demande de modification au règlement de zonage 204-2021

ATTENDU QUE le lot 5 993 850 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière est situé dans la zone H-8 du plan de zonage du Règlement de zonage 204-2021 de la municipalité de Val-Alain;

ATTENDU QUE le demandeur désire exercer l'usage de service de réparation de véhicules légers dans son garage ce qui n'est pas conforme au règlement de zonage 204-2021;

ATTENDU QU' il est nécessaire de modifier le règlement de zonage 204-2021, à sa grille de spécification, pour ajouter l'usage C-6 dans la zone H-8;

ATTENDU QUE la demande de modification au règlement de zonage 204-2021 est conforme au Plan d'urbanisme 203-2021;

ATTENDU QUE l'ajout de l'usage C-6 dans la zone H-8 pourrait augmenter l'achalandage dans le Village par l'ajout d'un usage commercial sur le 2^e Rang et créer des nuisances à la zone actuellement résidentielle;

ATTENDU QUE l'usage C-6 est actuellement autorisé dans les zones I-1, I-2, I-3, M-1, M-2, M-3, M-5;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal de refuser la présente demande de modification au règlement de zonage telle que présentée.

Pour ces motifs,

il est proposé par Isabelle Laroche, conseillère, de refuser au citoyen l'usage de service de véhicules légers dans son garage et ainsi demeurer conforme au règlement de zonage 204-2021.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-06-194 8.3 - Mandat MRC Lotbinière pour rédaction d'un règlement

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a adopté un avis favorable relativement à l'orientation préliminaire de la CPTAQ du 12 janvier 2024 dans le dossier 435125 et d'accepter les îlots déstructurés numéro 33070-02-B et 33070-05 lors de la séance du 2 avril 2024;

ATTENDU QU'à la suite de cette adoption la Municipalité doit effectuer une modification à son plan d'urbanisme et du règlement de zonage visant l'agrandissement de la zone agricole déstructurée ADes-4 et la création d'une nouvelle zone agricole déstructurée dans la rue Plante;

ATTENDU QUE l'équipe d'urbanisme de la MRC de Lotbinière est disponible pour rédiger les modifications de ces règlements.

Pour ces motifs,

il est proposé, par Camil Samson, conseiller, de mandater l'équipe d'urbanisme de la MRC de Lotbinière à procéder aux modifications des règlements.

VOTE : Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-06-195 8.4 - Autorisation de signature de constats d'infraction

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain émet des constats d'infraction en lien avec le respect de règlements municipaux ainsi que tous autres règlements d'application par la Municipalité ;

ATTENDU QUE la personne déjà autorisée à signer les constats d'infraction peut s'absenter;

ATTENDU l'article 147 du Code de procédure pénale.

Pour ces motifs,

il est proposé par Julie Duhaime, conseillère, d'autoriser le responsable de l'urbanisme, de l'environnement et du développement à signer, au nom de la Municipalité de Val-Alain en tant que partie poursuivante, tous les constats d'infraction émis par la Municipalité de Val-Alain, et ce, autant pour les règlements municipaux que pour les autres règlements dont l'application relève de celle-ci.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

9 - LÉGISLATION

2024-06-196 9.1 - Avis de motion / Règlement #250-2024 modifiant le règlement 268-2017 régissant la période de question et ajoutant la procédure d'assemblée

Avis de motion est par la présente donné, par le conseiller, Camil Samson, qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance de ce conseil le règlement numéro 250-2024 modifiant le règlement 268-2017 régissant la période de question et ajoutant la procédure d'assemblée.

2024-06-197 9.2 - Adoption du projet du règlement numéro 250-2024 modifiant le règlement 268-2017 régissant la période de question et ajoutant la procédure d'assemblée

ATTENDU QUE l'avis de motion du règlement #250-2024 a été adopté;

ATTENDU QUE le conseil municipal veut adopter le premier projet du règlement #250-2024 modifiant le règlement 268-2017 régissant la période de question et ajoutant la procédure d'assemblée.

Pour ces motifs,

il est proposé par Pauline Dubois, conseillère, d'adopter le premier projet de règlement #250-2024.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Documents relatifs au point

[Projet 250-2024 modifiant 268-2017 régissant la période de question et ajoutant la procédure d'assemblée](#)

2024-06-198

9.3 - Adoption du règlement numéro 249-2024 concernant la modification d'un point du règlement de zonage numéro 204-2021

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain souhaite adopter le règlement #249-2024 concernant la modification d'un point du règlement de zonage numéro 204-2021;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil du 6 mai 2024 ;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil du 6 mai 2024 ;

ATTENDU QU'une consultation publique s'est déroulée le 3 juin 2024;

ATTENDU QUE ce règlement a été remis aux conseillers avant la présente séance et que ceux-ci déclarent l'avoir lu.

Pour ces motifs,

il est proposé par Julie Duhaime, conseillère, d'adopter le règlement #249-2024 concernant la modification d'un point du règlement de zonage numéro 204-2021.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Documents relatifs au point

[Adoption 13252301 20240422 Projet reg zone agricole](#)

2024-06-199

10 - CORRESPONDANCES

2024-06-200

11 - AFFAIRES NOUVELLES

2024-06-201

11.1 - Autorisation changement éclairage bâtiments municipaux

ATTENDU QUE l'éclairage de plusieurs bâtiments municipaux et plateaux municipaux n'est pas adéquat aux utilisations;

ATTENDU QU'il existe d'importantes subventions qui incitent les municipalités à convertir leur éclairage au LED;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a obtenu des soumissions pour des travaux qui permettront la conversion d'éclairage.

Pour ces motifs,

il est proposé par Isabelle Laroche, conseillère, d'autoriser DH Éclairage à procéder à la conversion de l'éclairage au LED des bâtiments municipaux tels que le centre des loisirs, le garage municipal et la caserne ainsi que les plateaux municipaux comme le terrain de tennis et le terrain de balle au montant de 24 499,07\$, taxes en sus, somme qui sera prise à même le fonds de roulement.

Documents relatifs au point

[EST-000139 \(1\)](#)

[EST-000140 \(1\)](#)

[EST-000141 \(3\)](#)
[EST-000142 \(3\)](#)
[Munic Val-Alain \(Livrable 2024-05-30\)](#)

2024-06-202 11.2 - Avis de motion / Règlement #251-2024 modification plan urbanisme 203-2021 en lien avec le programme de revitalisation

Avis de motion est par la présente donné, par le conseiller, Camil Samson, qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance de ce conseil le règlement numéro 251-2024 modifiant le plan d'urbanisme 203-2021 en lien avec le programme de revitalisation.

2024-06-203 11.3 - Adoption du projet du règlement numéro 251-2024 modifiant le plan d'urbanisme 203-2021 en lien avec le programme de revitalisation

ATTENDU QUE l'avis de motion du règlement #251-2024 a été adopté;

ATTENDU QUE le conseil municipal veut adopter le premier projet du règlement #251-2024 modifiant le plan d'urbanisme 203-2021 en lien avec le programme de revitalisation.

Pour ces motifs,

il est proposé par Pauline Dubois, conseiller, d'adopter le premier projet de règlement #251-2024.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Documents relatifs au point

[Plan urbanisme Val Alain\(6981640.1\)\(7024153.1\)](#)

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions de l'assistance.

2024-06-204 13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Isabelle Laroche, conseillère, et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée à 20 h 41.

VOTE: Adopté à l'unanimité des membres présents.

Daniel Turcotte
Maire

Émilie Marcoux-Mathieu
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Daniel Turcotte, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Daniel Turcotte
Maire